



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE LIVRET DE PARCOURS INCLUSIF

Du principe à la pratique

Formation LPI version 2.6.0

Sommaire

1. Contexte

- a. L'éducation inclusive : sa construction au cours de l'histoire
- b. Le cadre institutionnel général
- c. Création d'un service public de l'école inclusive
- d. L'école inclusive : De quoi parle-t-on ?
- e. L'école inclusive : de qui parle-t-on ?

2. Principes

- a. Les élèves à besoins éducation particuliers – Quel plan pour qui ?
- b. Répondre aux difficultés rencontrées par les acteurs
- c. Simplifier
- d. Organiser
- e. Formaliser
- f. Agir
- g. Faire circuler l'information
- h. Une démarche qui s'inscrit dans le cadre actuel
- i. Les documents portés par l'application

3. Vadémécum

- a. Accéder à l'application
- b. Processus « Création d'un livret »
- c. Processus « Création d'un programme personnalisé de réussite éducative [PPRE] »

4. Assistance et documentations

- a. Documentations
- b. Assistance

1. Contexte

L'éducation inclusive : sa construction au cours de l'histoire



L'éducation inclusive : des changements de logique

Logique d'égalité



Logique d'équité par compensation



Logique d'équité par accessibilité



Le cadre institutionnel général :

- **Loi du 11 février 2005** : Définit le handicap, en précisant les bénéficiaires.
- **Loi du 8 juillet 2013** : Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.
 - Article 1 du code de l'éducation : *[...] promouvoir une école inclusive permettant à chacun d'être dans la classe et bénéficier d'enseignements adaptés.*
- **Loi n°2019-791 pour une « école de la confiance »** : Promulguée au JO du 28 juillet 2019.
 - Abaissement de l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans,
 - Obligation de formation jusqu'à l'âge de 18 ans,
 - Pré-recrutement des enseignants,
 - **Création d'un service public de l'école inclusive.**

Le handicap, une priorité du quinquennat

Création d'un service public de l'école inclusive :

Assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée, qui prenne mieux en compte leurs singularités et leurs besoins éducatifs particuliers, tel est l'esprit du chapitre IV de la loi, intégralement consacré à l'École inclusive.

- **Des personnels mieux formés et mieux reconnus**
 - Un statut renforcé pour les accompagnants,
 - Une formation améliorée,
 - Une appartenance réaffirmée à la communauté éducative.

- **Un accompagnement humain au plus près des besoins pédagogiques de chaque élève**
 - Des pôles inclusifs d'accompagnement localisés pour plus de réactivité et de qualité,
 - Vers une coopération plus étroite avec le secteur médico-social.

L'école inclusive : De quoi parle-t-on ?

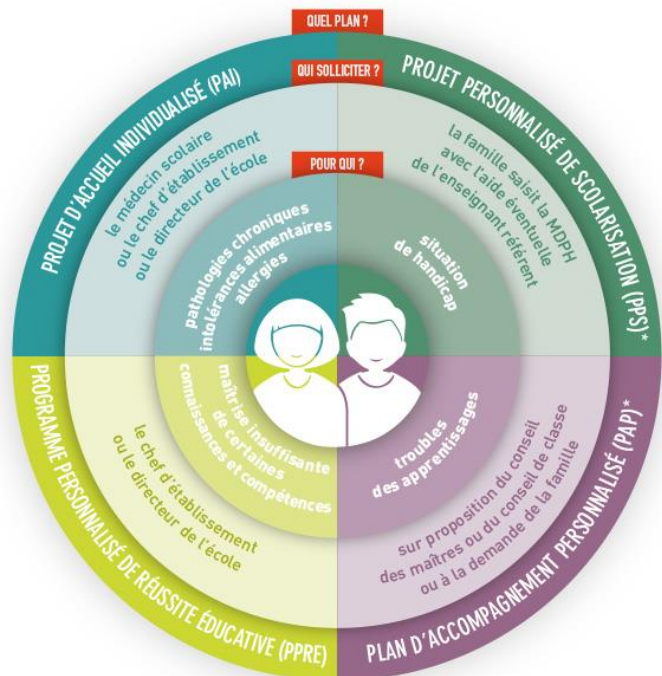
- L'école inclusive ne concerne pas que les élèves en situation de handicap (3 à 4% des élèves) mais **tous les élèves à besoins éducatifs particuliers**.
- Des élèves en situation de handicap suivent une scolarité tout à fait ordinaire, quand d'autres élèves peuvent éprouver des difficultés semblables à celles d'élèves en situation de handicap.
- L'École inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers.
- C'est une entrée par les **besoins** et non par les **symptômes** que propose l'école inclusive.

L'école inclusive : de qui parle-t-on ?

- Elèves allophones nouvellement arrivés
- Enfants des familles itinérantes et voyageurs
- Elèves en grande difficulté scolaire
- Elèves malades, accidentés, convalescents
- Elèves en situation de handicap
- Elèves à haut potentiel intellectuel
- *Auxquels s'ajoutent aussi les mineurs privés de liberté...*

2. Les principes généraux

Les élèves à besoins éducation particuliers – Quel plan pour qui ?



(*Les élèves "dys", en fonction de leur besoin et du souhait de la famille, peuvent relever soit d'un PAP, soit d'un PPS.

Obstacles actuels :

- Documents locaux disparates,
- Pertes potentielles d'informations notamment lors des passages (Primaire/secondaire...),
- Complexité du partage d'information,
- Les réponses pédagogiques nécessitent un accompagnement.



https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Handicap/41/0/ecole_inclusive_dossier_extrait_QPPQ_376117_378410.pdf

Le LPI de quoi s'agit-il ?

- Il s'agit d'un **outil numérique de suivi du parcours** des élèves à besoins éducatifs particuliers dont les élèves en situation de handicap, scolarisés dans les **établissements publics et privés sous contrat**.
- Il permettra aux professionnels de partager les informations entre les personnels de l'éducation nationale et les agents des maisons départementales des personnes handicapées.
- Il apportera aux familles de la lisibilité sur les aménagements et adaptations mis en œuvre pour leur enfant.


Répondre aux difficultés rencontrées par les acteurs



Simplifier

Des interconnexions :

- entre le LPI et SIECLE base élèves (BEE), ONDE
- entre le LPI et le système d'information des MDPH.

 Livret de parcours inclusif [Déconnexion](#)

MES ELEVES + Créer un nouveau livret

Ecole maternelle Marcel Pagnol 20 livret(s) ^

Rechercher Responsable Contributeur Dispositif(s) en cours de réalisation Aucun dispositif en cours de réalisation

Nom	Prénom	Classe	Enseignant responsable	Dispositifs
dupont	Thomas	Cours préparatoire	LAVIT CATHERINE	PPRE , GEVA-Sco , PPS
dupont	thomas	Cours préparatoire	LAVIT CATHERINE	PPRE
DUPONT	MARTIN	Cours préparatoire	ALCARAS JEAN-BERNARD	PPRE
DUPIUS	Rose	Cours préparatoire	Formation LPI	GEVA-Sco , PPRE , PAP , PPS , PPS Mise en oeuvre
duran	paul	Cours préparatoire	GONTARD CORINNE	PPRE , PAP
Duran	Paul	Cours préparatoire	cezaro patrick	PPRE , PAP , GEVA-Sco

Organiser

L'accès aux aménagements est direct depuis la page d'accueil.

The screenshot shows a web interface for the 'Livret de parcours inclusif'. At the top left is the logo of the Ministry of National Education, Youth and Sports. The main title is 'Livret de parcours inclusif'. A 'Déconnexion' link is in the top right. Below the title, there's a breadcrumb 'Mes élèves > Livret de l'élève' and a link '< Revenir au choix des livrets'. On the right, there's a link 'Cap école inclusive'. The main heading is 'LIVRET DE DUPUIS ROSE'. Below this, it says 'Enseignant responsable : Formation LPI' and a 'Télécharger le livret' button. A 'Gérer le livret' button is also present. The interface is divided into two columns. The left column is titled 'Informations de l'élève' and contains a table with student details. The right column is titled 'Aménagements pédagogiques sélectionnés' and lists several pedagogical adjustments. At the bottom, there are links for 'Consulter' and 'Voir ou modifier les aménagements pédagogiques'.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Livret de parcours inclusif

[Déconnexion](#)

Mes élèves > Livret de l'élève

[< Revenir au choix des livrets](#) [Cap école inclusive](#)

LIVRET DE DUPUIS ROSE

Enseignant responsable : Formation LPI [Télécharger le livret](#) [Gérer le livret](#)

Informations de l'élève

Numéro du livret	4X4NKP67G6
Nom	DUPUIS
Prénom	Rose
Date de naissance	11 novembre 2222
Etablissement	Ecole maternelle Marcel Pagnol
Classe	Cours préparatoire
Livret créé le	10 mars 2022

[Consulter](#)

Aménagements pédagogiques sélectionnés

- | Attribuer une place, si besoin isolée, installée le cas échéant à proximité du matériel adapté et des affichages personnalisés
- | Permettre l'utilisation de la tablette
- | Utiliser la police et la taille d'écriture qui conviennent le mieux (arial 14 ou 16, tahoma...)
- | Accepter des temps de repos plus fréquents
- | Diminuer la quantité d'écrit sur chaque feuille, adopter une présentation aérée
- | **3 autres éléments...**

[Voir ou modifier les aménagements pédagogiques](#)

Formaliser

Les documents sont complétés en ligne selon des modèles nationaux permettant une meilleure appropriation et lisibilité de tous.

🇫🇷 Livret de parcours inclusif

[Déconnexion](#) 

Documents de l'élève

Retrouvez ci-dessous la liste des documents de l'élève

Programme personnalisé de réussite éducative

Un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) est un plan d'actions individualisées mis en place pour chaque élève qui rencontre des difficultés dans sa scolarité. Il peut être mis en place également pour l'élève qui risque de ne pas maîtriser le niveau suffisant du socle de connaissances et de compétences.

PPRE



PPRE

Créé le : 14 mars 2022



[Renouveler](#) >

Plan d'accompagnement personnalisé

Les élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages peuvent bénéficier d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP), après avis du médecin de l'éducation nationale. Le PAP se substitue à un éventuel programme personnalisé de réussite éducative. Il définit les mesures pédagogiques qui permettent à l'élève de suivre les enseignements prévus au programme du cycle dans lequel il est scolarisé. Ce plan est révisé tous les ans.

PAP

+ Créer un PAP

Agir

Pistes d'aménagements disponibles pour accompagner les équipes.


**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Livret de parcours inclusif

[Déconnexion](#)

Mes élèves > Livret de l'élève > Aménagements

[Revenir au livret](#)

MODIFIER LES AMÉNAGEMENTS

Afin de répondre au mieux aux besoins de l'élève et pour vous aider dans le choix des aménagements ou adaptations, vous pouvez vous référer à la plateforme Cap Ecole Inclusive accessible via ce bouton :

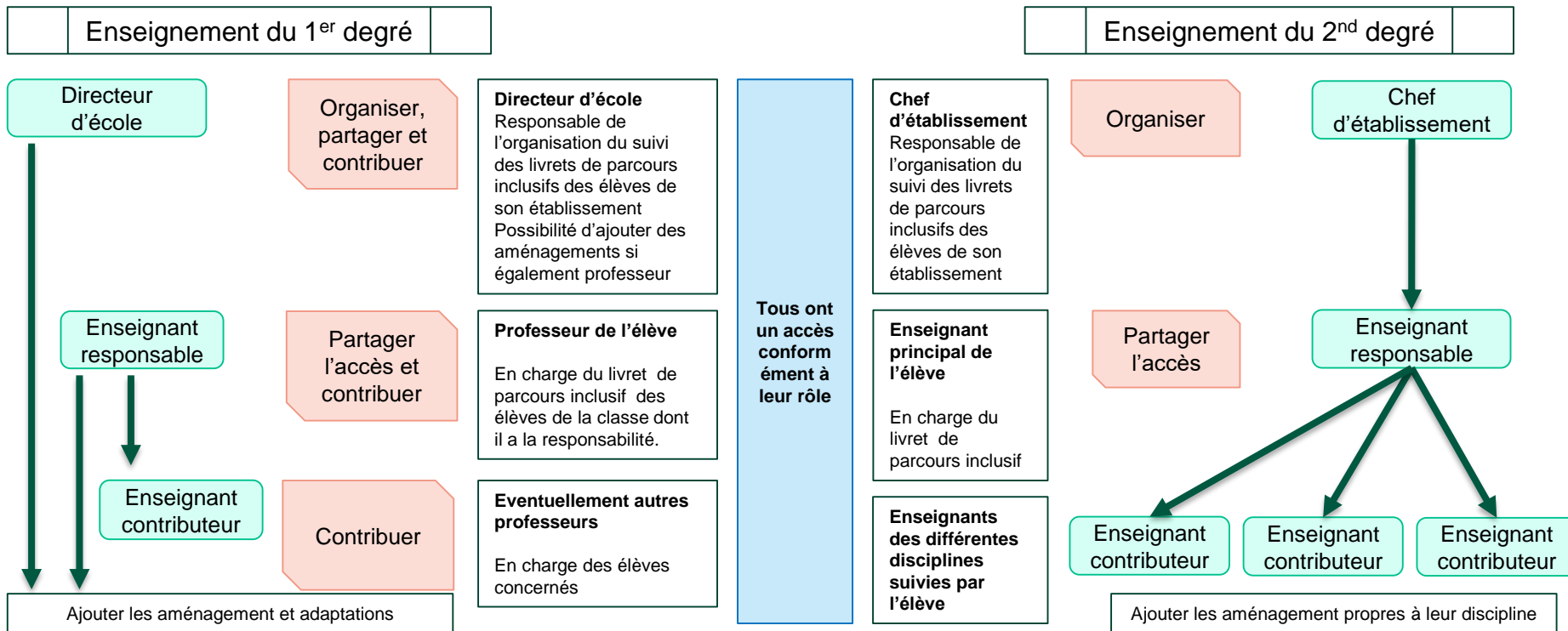
[Cap école inclusive](#)

Méthodes et outils pour apprendre	Formation de la personne et du citoyen	Disciplines
Organisation spatiale temporelle et matérielle		
Communication		
Adaptations méthodologiques		

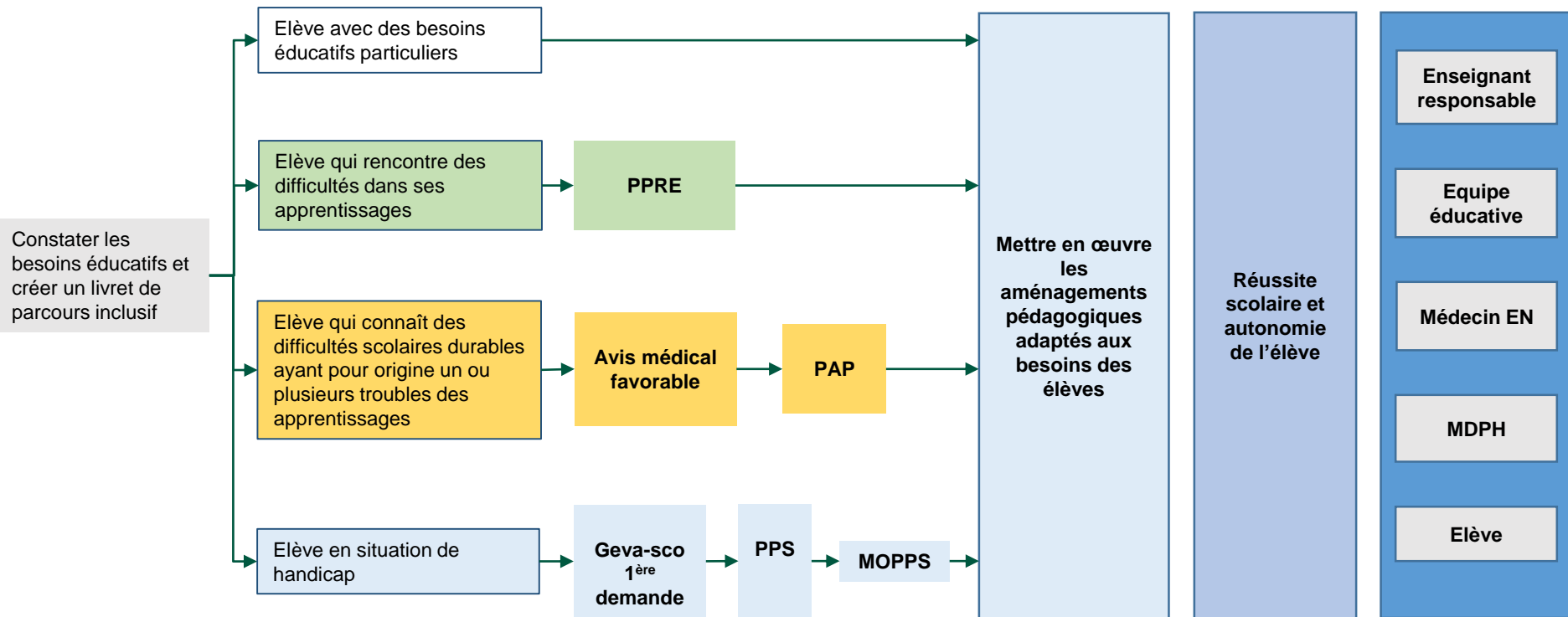
Enregistrer

Méthodes et outils pour apprendre	Formation de la personne et du citoyen	Disciplines
	<h3>Formation de la personne et du citoyen</h3> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Accepter que l'élève reste en retrait, observe, agisse par imitation <input type="checkbox"/> Adopter, au sein de l'équipe pédagogique, une attitude commune dans les modalités de prise en compte des manifestations comportementales afin de permettre à l'élève de construire des repères sociaux stables et structurants <input type="checkbox"/> Anticiper la gestion des comportements difficiles chroniques <input type="checkbox"/> Expliquer / montrer les contacts physiques appropriés, et comment manifester sa sympathie à un adulte ou à un camarade de manière adaptée <input type="checkbox"/> Faire preuve de constance dans les réponses apportées aux comportements <input type="checkbox"/> Maintenir l'attention de l'élève sur l'activité par des sollicitations régulières (attirer son attention sur un élément, lui poser des questions...) <input type="checkbox"/> Mettre en place un tutorat par un autre élève <input type="checkbox"/> Nommer les émotions ou aider l'élève à exprimer et nommer ses émotions <input type="checkbox"/> Présenter la situation aux autres élèves, en leur expliquant que l'élève ne fait pas preuve d'une attitude de rejet à leur égard, mais qu'il s'agit d'une réaction à un trouble particulier <input type="checkbox"/> Présenter les personnes, leurs fonctions et leur rôle (renouveler si besoin) <input type="checkbox"/> Récréation : organiser des activités alternatives <input type="checkbox"/> Sensibiliser les autres enfants à la différence voire à la nature du trouble qu'il présente (ex : discussion ouverte en classe sur les différences, lecture de livres, exposé...) <input type="checkbox"/> Autre(s) 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Aider à se repérer dans le déroulement de la journée, de l'activité, éviter les « surprises » <input type="checkbox"/> Expliquer les lieux et leur fonctionnement (renouveler si besoin) <input type="checkbox"/> Mettre en place des modalités de coopération entre élèves <input type="checkbox"/> Prendre en compte les contraintes et la fatigabilité (entente, surcharge, attention, concentration...) en acceptant de différer, segmenter, limiter le travail <input type="checkbox"/> Rechercher avec l'enfant et ses camarades des façons d'entrer en contact

Faire circuler l'information



Une démarche qui s'inscrit dans le cadre actuel



Les documents portés par l'application :

La version de l'application du Livret de parcours inclusif permet, en s'appuyant sur une banque d'aménagements et d'adaptations pédagogiques, de créer :





























- Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE),
- Le plan d'accompagnement personnalisé (PAP),
- Le GEVA-Sco 1^{ère} demande (Guide d'Evaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation),
- Le document de mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS),
- La synthèse du livret.

Une prochaine version (prévue pour avril 2022) proposera les bilans PPRE et PAP.

Les développements de l'application vont se poursuivre et une évolution de la banque d'aménagements et d'adaptations pédagogiques sera mise en ligne d'ici juillet 2022.

3. Vadémécum

Profils et accès

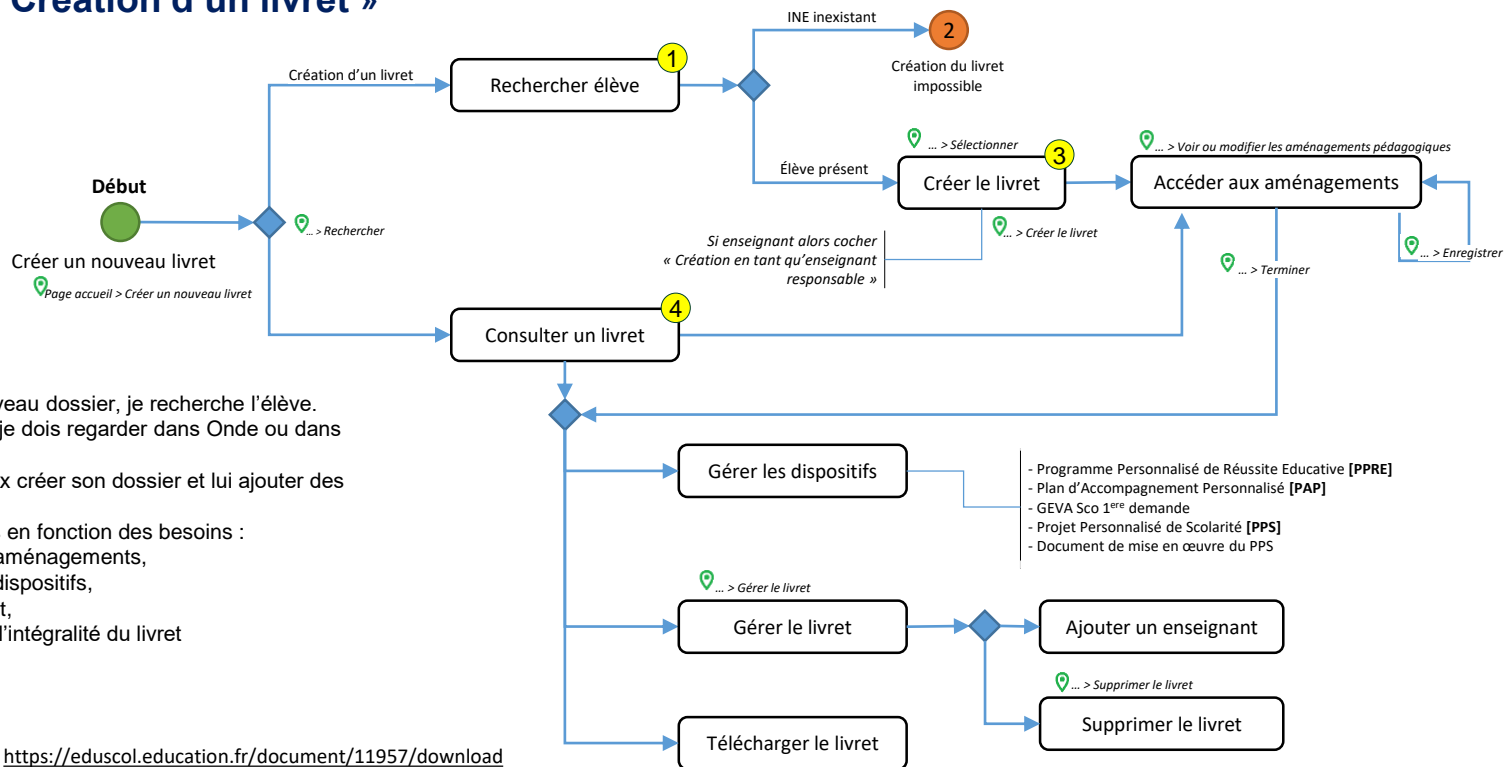
Profils dans le LPI	Droits associés dans le LPI					
 <p>Chef d'établissement</p>	 <p>Consulter un LPI</p>	 <p>Créer un LPI</p>	 <p>Modifier des aménagements</p>	 <p>Gestion des dispositifs</p>	 <p>Accès à tous les livrets</p>	 <p>Gestion de tous les livrets</p>
 <p>Enseignant Responsable</p>	 <p>Consulter un LPI</p>	 <p>Créer un LPI</p>	 <p>Modifier des aménagements</p>	 <p>Gestion des dispositifs</p>	 <p>Accès à des livrets</p>	 <p>Gestion de certains livrets</p>
 <p>Enseignant Contributeur</p>	 <p>Consulter un LPI</p>	 <p>Créer un LPI</p>	 <p>Ajout des aménagements</p>	 <p>Lecture des dispositifs</p>	 <p>Accès à des livrets</p>	 <p>Gestion de livrets</p>
 <p>MDPH</p>	 <p>Consulter un LPI</p>	 <p>Créer un LPI</p>	 <p>Modifier des aménagements</p>	 <p>Lecture du GEVA-Sco</p>	 <p>Accès à tous les livrets</p>	 <p>Gestion de livrets</p>

Accéder à l'application

Portail ARENA > Autres > Ecole inclusive > LPI- Livret de parcours inclusif

The screenshot displays the ARENA portal interface. On the left, there is a sidebar with the logo of the Ministry of National Education, Youth and Sports (Ministère de l'Éducation Nationale) and a search bar containing the text 'lpi'. Below the search bar, a list of menu items is shown, including 'Ecole inclusive', 'AGESH', and 'LPI - Livret de parcours inclusif'. On the right, the main content area shows the title 'ARENA - Accédez à vos applications' and a welcome message 'Bienvenue M. Arena ARENA'. Underneath, the 'Ecole inclusive' section is expanded, showing 'AGESH' and 'LPI - Livret de parcours inclusif' with a mouse cursor pointing to the latter.

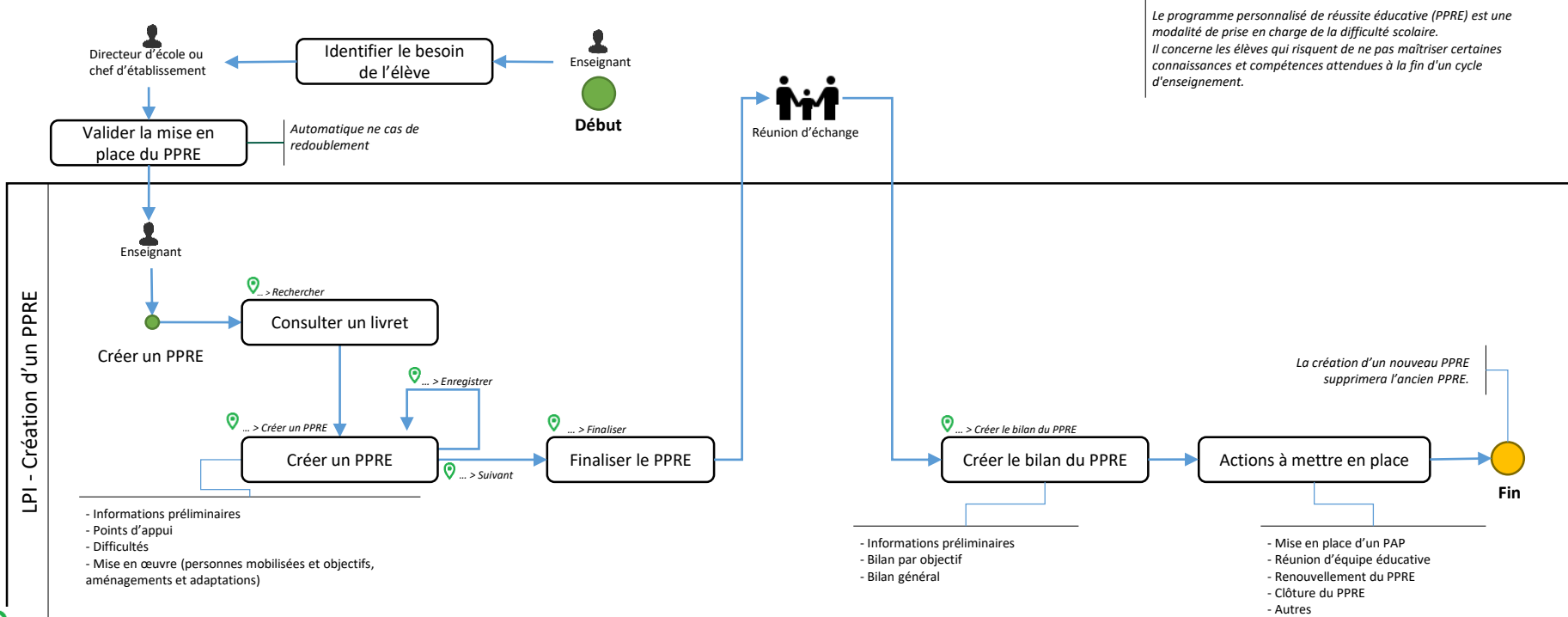
Processus « Création d'un livret »



1. Avant de créer un nouveau dossier, je recherche l'élève.
2. Si l'élève n'existe pas, je dois regarder dans Onde ou dans Siècle BEE.
3. Si l'élève existe, je peux créer son dossier et lui ajouter des aménagements.
4. Par la suite, je pourrais en fonction des besoins :
 1. Modifier les aménagements,
 2. Ajouter des dispositifs,
 3. Gérer le livret,
 4. Télécharger l'intégralité du livret

 01 – Création d'un livret LPI - <https://eduscol.education.fr/document/11957/download>

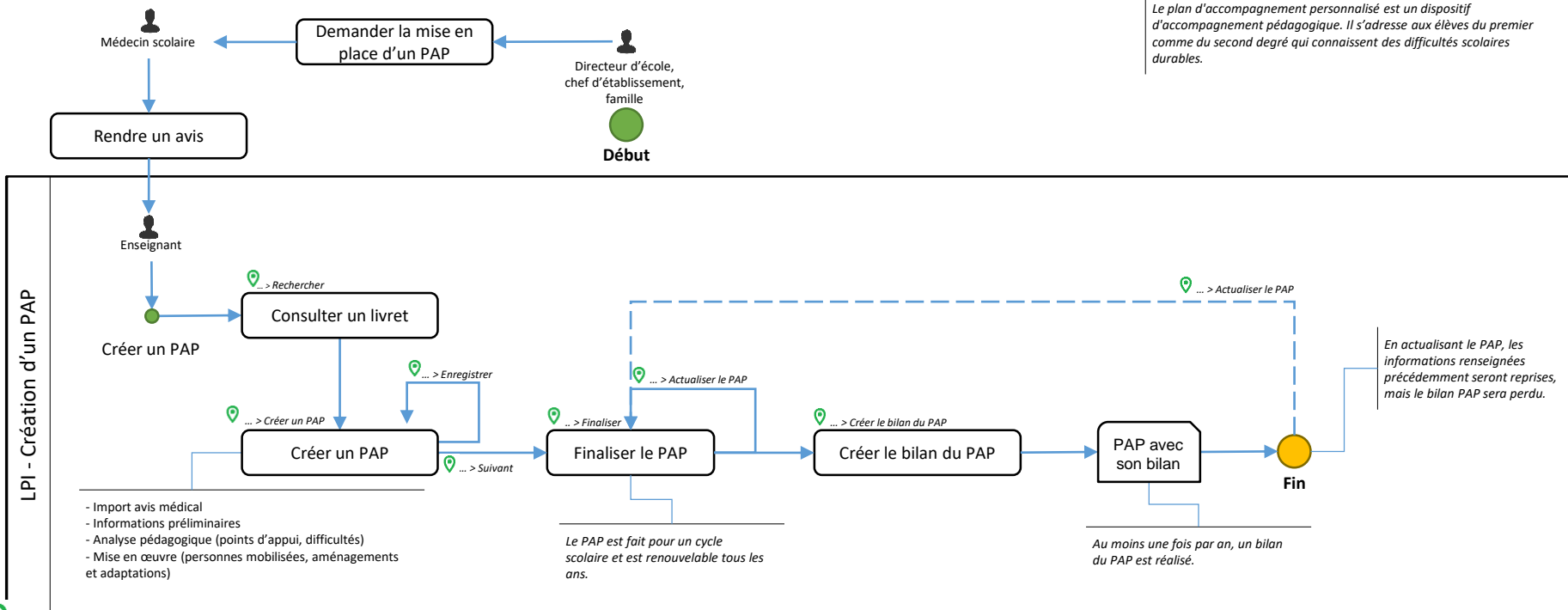
Processus « Création d'un programme personnalisé de réussite éducative [PPRE] »



01 – Création d'un livret LPI - <https://eduscol.education.fr/document/11954/download>

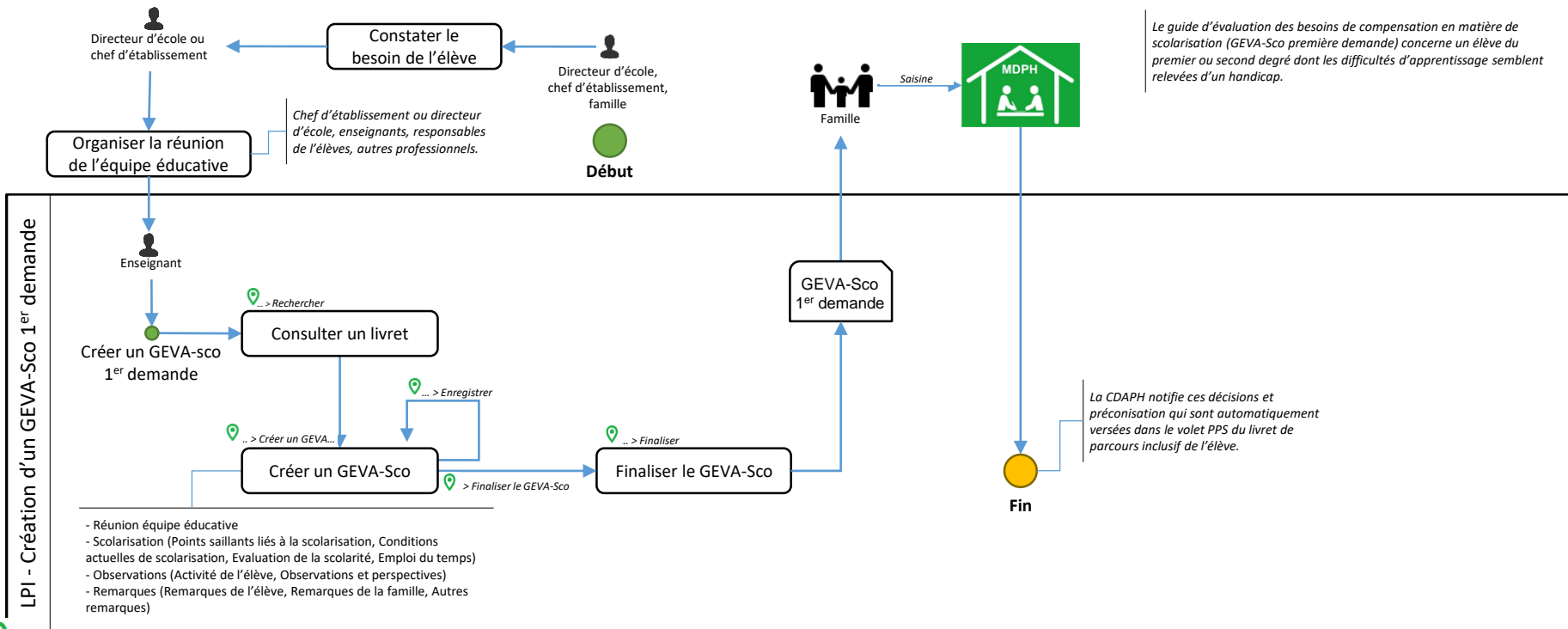
Processus « Création d'un plan d'accompagnement personnalisé [PAP] »

Le plan d'accompagnement personnalisé est un dispositif d'accompagnement pédagogique. Il s'adresse aux élèves du premier comme du second degré qui connaissent des difficultés scolaires durables.



01 – Création d'un livret LPI - <https://eduscol.education.fr/document/11954/download>

Processus « Création d'un GEVA-Sco 1^{ère} demande »



Le guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco première demande) concerne un élève du premier ou second degré dont les difficultés d'apprentissage semblent relevées d'un handicap.

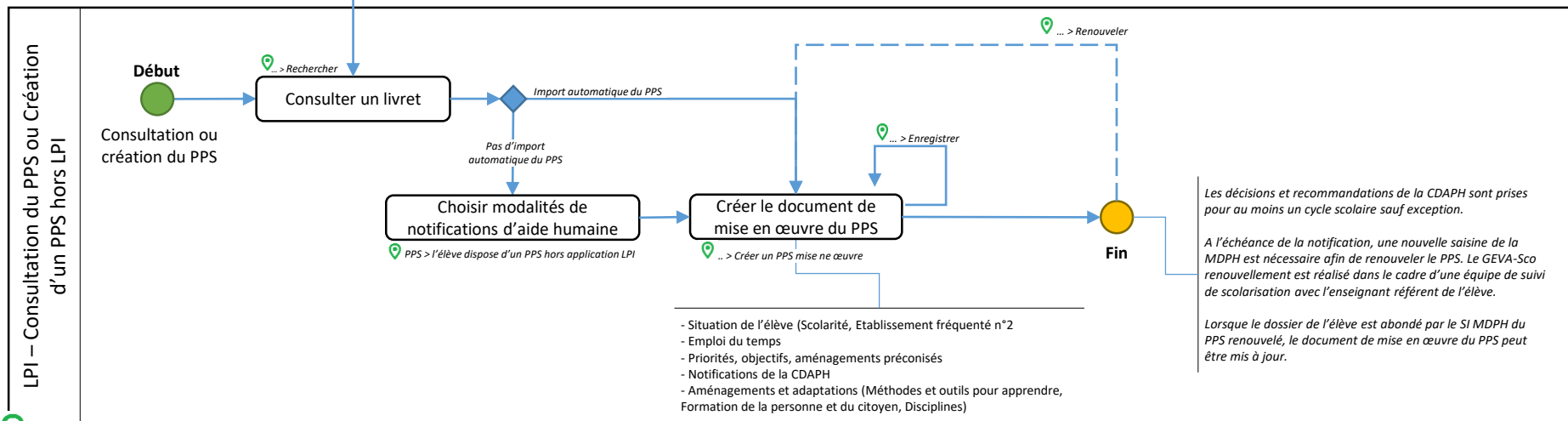
La CDAPH notifie ces décisions et préconisations qui sont automatiquement versées dans le volet PPS du livret de parcours inclusif de l'élève.

01 – Création d'un livret LPI - <https://eduscol.education.fr/document/11948/download>

Processus « Création du document de mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation [PPS] »



Import automatique
du PPS



Lorsque la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) reconnaît le besoin de compensation d'un handicap pour un élève dans le cadre d'un parcours scolaire, les besoins d'aménagements et d'adaptations nécessaires sont inscrits dans un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Le PPS intègre à la fois des priorités et objectifs pédagogiques à mettre en place pour l'élève et des propositions en matière d'orientation scolaire, de modalité de suivi de la scolarisation et le cas échéant d'attribution d'une aide humaine ou de droit à un matériel pédagogique adapté.

Les décisions et recommandations de la CDAPH sont prises pour au moins un cycle scolaire sauf exception.

A l'échéance de la notification, une nouvelle saisie de la MDPH est nécessaire afin de renouveler le PPS. Le GEVA-Scs renouvellement est réalisé dans le cadre d'une équipe de suivi de scolarisation avec l'enseignant référent de l'élève.

Lorsque le dossier de l'élève est abondé par le SI MDPH du PPS renouvelé, le document de mise en œuvre du PPS peut être mis à jour.

01 – Création d'un livret LPI - <https://eduscol.education.fr/document/11945/download>

Documentations

- 📍 <https://eduscol.education.fr/1137/ecole-inclusive>
- 📍 <https://eduscol.education.fr/2506/le-livret-de-parcours-inclusif-lpi>

Merci pour votre attention.

Contact :

Service de l'école inclusive de l'Ain - ASH

Secrétariat : 04 74 32 13 68